



REGLEMENT DE LA BROCANTE

Stands non couverts
Restauration réservée

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION :

Par téléphone : 07 86 86 13 42

Par courrier : Comité des Fêtes - Mairie de Butry - 95430 BUTRY SUR OISE

Par courriel : cflbutry@free.fr

Avec confirmation par courrier accompagné du paiement avant le 12 avril 2019

Les annulations de réservation sont recevables avant la date de la brocante, soit cette année le 15 avril 2019 (date de réception à Butry)

LES RÉSERVATIONS NE SONT EFFECTIVES QU'APRÈS RÉCEPTION DES DOSSIERS COMPLETS.

LES EMPLACEMENTS SERONT COMMUNIQUÉS 15 JOURS AVANT LA BROCANTE
(communiquez nous votre adresse messagerie)

RAPPEL :

- *Toute place non occupée à 9 h pourra être utilisée et redistribuée par nos soins, sans que la personne absente puisse prétendre à quelque compensation que ce soit.*
- *Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne voulant vendre des animaux, des armes prohibées, des pièces détachées de voitures ou des autoradios sans justificatifs, ou de la restauration sans en avoir acquis le droit.*
- *Il peut être demandé de retirer certains objets de la vente par les organisateurs.*
- *Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de détérioration ou de perte des objets mis en vente.*
- *Les exposants en s'inscrivant à la brocante, déclarent connaître les **REGLEMENTS DES BROCANTES**, notamment les articles 1 et 632 du code de commerce.*
- *L'installation des stands se fera à partir de 6h30, jusqu'à 8h30. Plus de véhicule après 8h30.*
- *Les exposants ne doivent occuper que leur emplacement, en respectant les limites fixées.*
- *Le passage d'un véhicule d'intervention (pompiers, ambulance) ne doit pas être gêné.*
- *Les exposants doivent dégager leur véhicule, y compris les remorques, le plus rapidement possible pour éviter les embouteillages.*

LE COMITÉ D'ORGANISATION